

Colloque fédéral Mercredi 2 juin 2010

Programme **mercredi 2 juin 2010**

08 h30 Accueil
09h00 Ouverture par le Ministre des Grandes Villes, Michel Daerden

1^{ère} partie Les sanctions administratives communales

09h15 **Sanctions administratives communales : visite guidée**
par Etienne Schoonbroodt, secrétaire communal d'Auderghem

09h40 **Les sanctions administratives communales dans les villes**
par Freddy Thielemans, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles

10h05 **Le regard scientifique sur les sanctions administratives communales**
par Tom Vander Beken, professeur de droit pénal à l'Université de Gand

10h30 Pause-café

2^{ème} partie La médiation dans le cadre des sanctions administratives communales

11h00 **La procédure de médiation à Anvers**
par Marc Parmentier, directeur de l'a.s.b.l. Elegast

11h25 **La procédure de médiation dans l'arrondissement de Namur**
par Murielle Lahousse, médiatrice SAC pour l'arrondissement judiciaire de Namur

DEBAT

11h50 **L'abaissement de l'âge pour l'application des sanctions administratives communales et ses conséquences sur la procédure de médiation**
Intervenants : Ludwig Vandenhove, Bourgmestre de la Ville de Saint-Trond
Véronique Rézette, Fonctionnaire sanctionnateur de la province du Luxembourg
Tom Meeuws, directeur de l'organisation « samen leven » d'Anvers
Amaury de Terwangne, avocat au Barreau de Bruxelles
Eric Lanckswert, 1^{er} auditeur au Conseil d'Etat
Marjorie Meunier, médiatrice SAC pour l'arrondissement judiciaire de Tournai
Hilde Vanosmael, médiatrice SAC pour l'arrondissement judiciaire de Louvain
Modérateur : Patrick Hebberecht, professeur en criminologie et sociologie du droit, Université de Gand.

12h50 Mot de clôture par Julien Van Geertsom, Président du SPP-IS
13h00 Réception

Le colloque est bilingue français-néerlandais. Une traduction simultanée sera réalisée.
L'accès y est gratuit.

Accès : BUS 65 et 66, arrêts de METRO Parc, Madou et Arts-Loi, TRAM 92, 93 et 94, GARE SNCB : Bruxelles-Central parkings payants dans le quartier ou parkings souterrains Loi (rue de la Loi 19) ou Industrie (rue de l'Industrie 26-38). **Info**: <http://www.stib.be>, <http://www.b-rail.be>, <http://www.interparking.be>.



**Sanctions administratives
communales et médiation:
Lutte contre les incivilités
en ville ?**

Lieu : Maison des Parlementaires - Salle des Congrès
Rue de Louvain 21
1000 Bruxelles

Inscription obligatoire avant le 21 mai 2010 (nombre de places limité) au :
02/508.85.32 ou stefan.heremans@mi-is.be. Précisez vos coordonnées et votre fonction.

